

L'Adresse—M. Clark

M. Clark: Et il importe, que tous, à la Chambre des communes, nous cessions de nous préoccuper de la personne de René Lévesque. Le message que nous voulons transmettre, ne concerne pas le premier ministre de la province de Québec; il s'adresse à la population de cette province.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous croyons que les possibilités de réalisation sont beaucoup plus vastes avec un gouvernement comme le nôtre qui est prêt à chercher de nouveaux contacts avec la population du Canada qu'il n'y en avait avec le gouvernement précédent qui s'entêta à entretenir des vieilles disputes avec le premier ministre du Québec.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Si le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) n'arrête pas de m'interrompre, je lui citerai des passages de son propre rapport.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: A la suite des élections de mai, aucun de nos partis n'a obtenu une représentation équilibrée que l'on pourrait considérer idéale. C'est l'un des problèmes de nos partis, mais c'est en même temps une occasion qui s'offre à la présente législature. Nous avons l'occasion de nous élever au-dessus de l'esprit de clocher et nous pouvons arriver, en nous aidant les uns les autres, à une meilleure compréhension de la façon dont ces problèmes d'envergure nationale sont perçus dans chacune de nos régions et quelles incidences elles ont sur ces dernières. Je ne veux pas qu'un parti quelconque présente ses opinions avec moins de combativité; je dis seulement qu'au cours de la présente législature et plus particulièrement à ce propos, chacun d'entre nous devrait se montrer plus accessible aux opinions des autres.

Des voix: Bravo!

● (1630)

M. Clark: Cela ne sera pas facile. Il faudra dans cette Chambre une confiance mutuelle, comme pour la conduite des relations fédérales-provinciales qui, à notre avis, ont nécessité une confiance mutuelle renouvelée entre Ottawa et les provinces.

La force du fédéralisme ne tient pas au pouvoir sacré du gouvernement central d'imposer son point de vue aux provinces. Elle tient plutôt à la volonté des partenaires de collaborer à la bonne marche des affaires du pays. La réussite de notre fédéralisme dépendra de notre aptitude à servir les différentes collectivités où les Canadiens choisissent de vivre. Ces collectivités ont différents potentiels économiques, leurs stratégies économiques et leurs objectifs culturels et sociaux sont également différents.

La Confédération a donné aux provinces non pas uniquement des pouvoirs réels—et dans certains cas des pouvoirs exclusifs—qu'elles peuvent exercer dans ces domaines, mais elle leur a aussi confié les sources de revenu, c'est-à-dire les moyens économiques d'exercer ces pouvoirs avec efficacité. C'est dans cet esprit que, jadis, les forêts, les mines et les ressources naturelles, ainsi que les revenus dérivés de ces ressources, avaient été attribués aux provinces. C'est dans cet esprit qu'en 1979 le gouvernement actuel a convenu de remettre aux provinces propriétaires de ressources sous-marines le contrôle de l'exploitation de ces ressources. La mesure dans laquelle toutes les provinces disposent des moyens économiques

[M. Clark.]

d'exercer leurs pouvoirs déterminera l'aptitude de ces dernières à poursuivre leurs différents objectifs culturels, sociaux et économiques. Plus les provinces dépendront d'Ottawa en ce qui concerne leurs revenus, moins elles seront susceptibles d'exploiter avantageusement cette diversité qui caractérise l'esprit canadien.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Au cours de ces débats dits constitutionnels, on remettait en cause non pas la loi, mais bien la nature du pays.

Mlle Bégin: Il s'agit bien du pays.

M. Clark: Pouvons-nous nous permettre de laisser les Canadiens des diverses régions faire comme bon leur semble? Ma question s'adresse à l'ancien ministre. À mon avis, non seulement nous le pouvons, mais j'estime même qu'il est de notre devoir de le faire, si nous voulons respecter l'esprit caractéristique de ce pays. Le fait que tous les députés de cette Chambre reconnaissent l'absolue nécessité d'un gouvernement central suffisamment fort pour garantir une qualité minimum des services, pour fournir les instruments de croissance et assurer une coordination nationale, et même élaborer et mettre en œuvre une politique nationale, est indiscutable à mon avis.

Quand il est question de l'intérêt national, c'est le Parlement qui est le dernier responsable et qui détient l'autorité suprême. Si des intérêts nationaux de toute première importance étaient menacés par un conflit ou une impasse fédérale-provinciale, le gouvernement actuel et le Parlement pourraient intervenir. Nous bénéficierions sans aucun doute de l'appui de la population du Canada en l'occurrence. Cependant, l'exercice de ce pouvoir suprême en cas d'urgence n'a rien à voir avec la menace quotidienne d'y avoir recours. Le pays n'est pas dirigé que par un gouvernement central. La nécessité d'établir une politique nationale des transports, par exemple, n'est pas du tout du même ordre que le besoin d'une loterie nationale. Le pays peut survivre au fait que les provinces exploitent la loterie nationale.

Des voix: Bravo!

M. Clark: En fait, le pays sera bien plus fort si le gouvernement de Terre-Neuve se sert des richesses tirées des ressources venant du large des côtes pour construire directement sa propre économie, au lieu de recevoir une partie des revenus recyclés par Ottawa. Essentiellement, il y a une limite à l'intervention d'Ottawa parce que ses possibilités d'information sont limitées. Ottawa ne peut pas connaître les besoins, les situations et les exigences locales de tous les coins du pays aussi bien que les gouvernements dûment constitués de chaque province.

L'honorable chef de l'opposition (M. Trudeau) a cité Edward Blake et s'est dit du même avis. Je vais citer sir John A. Macdonald à propos d'une question où—une des rares fois—je pense qu'il avait tort. Sir John A. Macdonald aurait préféré un gouvernement unitaire. C'est ce qu'il voulait; c'était son rêve. C'était le gouvernement idéal pour lui, mais sir John A. Macdonald était un homme pratique et pragmatique. Il voulait que le pays fonctionne. Il préférerait un pays qui fonctionne à un pays conforme à sa théorie. Il admettait que le pays n'était pas construit comme il l'aurait voulu, et les gouvernements nationaux qui ont comme des réussites ont reconnu depuis les limites de la juridiction fédérale. Ce n'est pas une question de droit constitutionnel. C'est une question de